Pôle des affaires générales et financières
SL/TL/2025

ARRÊTÉ N° 2025-2026-29
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPÉ) DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

SCRUTINS DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 et D. 721-1 à D. 721-8 ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'INSPÉ, mis à jour le 12 décembre 2019 ;
- Vu l'arrêté rectoral n°DSM5/2025 en date du 03 juillet 2025 instituant une Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2025-2026-09 en date du 21 octobre 2025 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement général des représentants des personnels et des représentants des usagers au conseil de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) ;
- Vu l'arrêté n°2025-2026-12 en date du 04 novembre 2025 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de La Réunion au sein de l'Université de La Réunion.

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS :

Article 1er : Résultats du collège A au Conseil d'Institut

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	2
Total des inscrits (Bellepierre)	5
Nombre de votants (Bellepierre)	4
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	**4**
Taux de participation	**80%**
Nombre de listes en présence	**1**

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels au conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, **collège A,** les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	**Suffrages obtenus**	**Nombre de sièges**	**Noms des élus**
INSPÉ Ensemble	4	2	1. Mme FERRIERE Séverine 2. M. PONGÉRARD Marc Patrice

Article 2 : Résultats du collège B au Conseil d'Institut

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	2
Total des inscrits (Bellepierre – Tampon – Mayotte)	16
Nombre de votants (Bellepierre – Tampon – Mayotte)	8
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	**7**
Taux de participation	**50%**
Nombre de listes en présence	**1**

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels au conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, **collège B,** les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	**Suffrages obtenus**	**Nombre de sièges**	**Noms des élus**
Moun du Collectif pour la Formation	7	2	1. Mme FRANÇOISE Christine 2. M. TALÉRIEN Jean-Stéphane

Article 3 : Résultats du collège C au Conseil d'Institut

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	2
Total des inscrits (Bellepierre – Tampon – Mayotte)	17
Nombre de votants (Bellepierre – Tampon – Mayotte)	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	**9**
Taux de participation	**52.94%**
Nombre de listes en présence	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels au conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, **collège C,** les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	**Suffrages obtenus**	**Nombre de sièges**	**Noms des élus**
Former des enseignants, cultiver des valeurs	9	2	1. M. GUENEBEAUD Frédéric 2. Mme ARMOOGUM-PERIANAYAGOM Dominique

Article 4 : Résultats du collège D au Conseil d'Institut

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	2
Total des inscrits (Bellepierre – Tampon – Mayotte)	39
Nombre de votants (Bellepierre – Tampon – Mayotte)	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	**14**
Taux de participation	**38.46%**
Nombre de listes en présence	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels au conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, **collège D,** les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	**Suffrages obtenus**	**Nombre de sièges**	**Noms des élus**
Enseignants formateurs ensemble (EFS)	14	2	1. M. HOSSEN Cédric 2. Mme GRONDIN Patricia

Article 5 : Résultats du collège BIATSS au Conseil d'Institut

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	2
Total des inscrits (Bellepierre – Tampon – Mayotte)	28
Nombre de votants (Bellepierre – Tampon – Mayotte)	25
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	**25**
Taux de participation	**89.29%**
Nombre de listes en présence	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels au conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, **collège BIATSS,** les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	**Suffrages obtenus**	**Nombre de sièges**	**Noms des élus**
BIATSS ANSAM	25	2	1. M. LETELLIER Philippe 2. Mme GRONDIN Muriel

Article 6 – Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des personnels :

Les représentants des personnels sont élus pour une durée de cinq ans à compter de ce jour.

Article 7 – Voies et délais de recours :

Les recours sont portés, conformément aux dispositions du code de l'éducation, auprès du président de la commission de contrôle des opérations électorales compétente qui siège au tribunal administratif de La Réunion, ou dans un lieu désigné par le président de la commission.

La commission de contrôle des opérations électorales est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Article 8 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur le site internet de l'université.

Le présent arrêté sera également publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion, et transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités.

Fait à Saint-Denis, le 14 novembre 2025

Le Président de l'Université de La Réunion

Signé

Pr. Jean-François HOARAU